



# REFERENTIEL PEDAGOGIQUE

## PREMIER SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 (PSC1)

<b>Public :</b>	8 personnes maximum
<b>Durée totale indicative :</b>	07 h00
<b>Pré-requis :</b>	Aucun

### MOYENS PEDAGOGIQUES

Cette formation, essentiellement pratique, est effectuée à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accident simulés.

Les formateurs sont titulaires du **certificat de compétences de « Formateur Prévention et Secours Civiques »** ou du **certificat de compétences « Formateur aux Premiers Secours »**, à jour de formation continue.

Nos certificats sont délivrés par L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers.

### CONTENU

- Protection
- Alerte des secours
- Alerte pour la protection des populations
- L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
- Les hémorragies externes
- La perte de connaissance
- L'arrêt cardiaque
- Le malaise
- Les plaies
- Les brûlures
- Les traumatismes

### EVALUATION

A l'issue de la formation, un certificat de compétences de « Citoyen de la Sécurité Civile » - PSC1, suivant l'arrêté du 16 Novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007, est délivré aux apprenants qui ont :

- Participé à toutes les phases de la formation
- Fait réaliser ou réalisé tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique
- Participé une fois au moins, comme sauveteur, à une activité d'application (cas concret).

Pour garder le bénéfice du certificat de compétences de « Citoyen de Sécurité Civile » - PSC1, une formation continue n'est pas obligatoire.

Néanmoins, celle-ci est vivement conseillé.